

*Questions orales*

[Français]

**L'hon. Gilles Loiseau (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, j'aimerais indiquer à l'honorable député que dans le cas de l'*American Express*, il s'agit d'une institution financière mondialement reconnue, que depuis la mi-1986, cette institution est en discussion avec le Bureau du surintendant des institutions financières, précisément pour qu'il puisse entrer à l'intérieur des normes. Alors, si l'*American Express*, comme il l'a dit, n'est pas réglementée aux États-Unis, cette banque le sera au Canada lorsque le moment sera venu. Et nous avons également indiqué, justement pour permettre au Parlement de discuter de cette réglementation, que nous reportons l'accord des lettres-patentes *American Express* jusqu'après la présentation et la discussion dans cette Chambre de la loi, de la nouvelle législation sur les institutions financières.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENDRE PUBLIQUES LES CONVERSATIONS TENUES AVEC LES REPRÉSENTANTS

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Finances.

Le ministre sait que les fonctionnaires de son ministère, comme il se doit, ont retenu la demande pendant plus de 24 mois. Le ministre lui-même avait tellement honte de ce privilège que le décret n'a pas été rendu public avant la dernière heure, soit le 21 novembre 1988, la journée des élections.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Peterson:** Comme par hasard, M. James Robinson, président d'*American Express*, a dirigé un groupe de lobbying favorable au libre-échange aux États-Unis pendant la dernière campagne électorale.

À la lumière de toutes ces circonstances inhabituelles, le ministre peut-il s'engager devant nous et tous les Canadiens à rendre publiques toutes les conversations que lui et le premier ministre ont eues avec James Robinson ou d'autres représentants d'*American Express* avant d'accorder cette autorisation, qui constitue un précédent, à leurs amis particuliers?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je n'ai eu aucune conversation avec M. James Robinson ou d'autres représentants d'*American Express*.

L'examen de la demande a été fait au bureau du Surintendant des institutions financières. Comme l'a dit

mon collègue, les discussions ont été entamées dès le début de 1986, ce qui, je crois, nous ramène bien avant l'Accord de libre-échange. Il s'agissait d'un dossier complexe. C'est ce qui explique qu'il a fallu tant de temps.

\* \* \*

## LES PÊCHES

LE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DU POISSON

**M. David D. Stupich (Nanaïmo—Cowichan):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches.

Des représentants de plus de 35 000 travailleurs de l'industrie des pêches des deux côtes sont ici aujourd'hui pour défendre leur industrie et pour appuyer l'exigence de longue date selon laquelle le poisson pêché au Canada doit être traité au Canada. Le 17 novembre 1987, le ministre des Pêches a dit:

Je vous assure que ces emplois seront protégés.

Dix-huit mois plus tard, tous les principaux porte-parole de l'industrie des pêches disent que ces emplois disparaîtront. On peut même dire que c'est toute l'industrie des pêches de la côte est qui est en voie de disparition.

Le ministre des Pêches peut-il nous assurer de nouveau aujourd'hui qu'aucun travailleur de cette industrie au Canada ne perdra son emploi parce que le gouvernement a modifié le règlement relatif au traitement du poisson à cause de l'Accord de libre-échange?

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, il est malheureux que le critique officiel du Nouveau Parti démocratique en matière de pêches tienne des propos aussi alarmistes à la Chambre des communes.

**M. Stupich:** Je n'ai fait que citer vos paroles.

**M. Siddon:** Monsieur le Président, je trouve très étrange que le député n'ait jamais fait de telles affirmations depuis qu'il joue le rôle de critique, c'est-à-dire depuis plusieurs mois.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Siddon:** En fait, le nouveau règlement relatif au débarquement du poisson, établi à la suite de longues consultations avec l'industrie des pêches de la côte ouest, vise à améliorer notre système de gestion pour l'industrie du hareng et du saumon du Pacifique. Ces mesures sont conformes au GATT, et cela sera prouvé. Elles serviront à protéger les emplois et à préserver l'intégrité à long terme de cette importante ressource.